



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2020-314

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône

13-2020-12-14-026 - Arrêté donnant délégation de signature à M. Jean-Marc
SENATEUR, sous-préfet de l'arrondissement d'Istres, sous-préfet de l'arrondissement
d'Aix-en-Provence par intérim (3 pages)

Page 3

Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône

13-2020-12-14-026

Arrêté donnant délégation de signature à
M. Jean-Marc SENATEUR, sous-préfet de
l'arrondissement d'Istres,
sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence par
intérim



**Arrêté donnant délégation de signature à
M. Jean-Marc SENATEUR, sous-préfet de l'arrondissement d'Istres,
sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence par intérim**

La Préfète de police des Bouches-du-Rhône,

Vu le code de la défense ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de procédure pénale ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.428-21 et R.428-25 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 3332-15 ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code des transports ;

Vu la loi n°79-587 du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public, notamment ses articles 1 et 3 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment ses articles 78-1 et suivants ;

Vu le décret n°2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le code de procédure pénale ;

Vu le décret du Président de la République en date du 20 avril 2015 portant nomination de M. Jean-Marc SENATEUR, en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement d'Istres ;

Vu le décret du Président de la République en date du 11 mars 2019 portant nomination de M. Denis MAUVAIS, sous-préfet hors classe, en qualité de directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI en qualité de préfète de police des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Serge GOUTEYRON en qualité de préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers assermentés ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 152/2008/DAG/BAPR/DDB du 23 décembre 2008 relatif à la réglementation de la police des débits de boissons à consommer sur place et des restaurants et à la fixation des zones protégées prévues par le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2017-11-30-002 du 30 novembre 2017 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-11-016 du 11 décembre 2020 portant organisation de l'intérim des fonctions de sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence ;

Considérant que M. Serge GOUTEYRON, sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, a été nommé par décret du 25 novembre 2020, préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin et qu'en conséquence, il ne peut plus exercer ses fonctions de sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence ;

Sur proposition du directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

ARTICLE 1er -

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc SENATEUR, sous-préfet de l'arrondissement d'Istres, sous-préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence par intérim à l'effet de signer les actes et décisions ci-après énumérés, pour l'arrondissement d'Aix-en-Provence :

A) Permis de conduire :

Décisions portant suspension du permis de conduire durant les périodes d'astreinte du corps préfectoral.

B) Gardes particuliers assermentés :

Décisions portant agrément et reconnaissance d'aptitude des gardes particuliers assermentés.

C) Débits de boissons :

Engagement de la procédure contradictoire concernant les mesures administratives susceptibles d'être prononcées à l'encontre des débits de boissons en application du code de la santé publique (avertissement, fermeture administrative temporaire).

ARTICLE 2 -

Dans le cadre de ses attributions et compétences visées à l'article 1^{er}, délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc SENATEUR, sous-préfet de l'arrondissement d'Istres, sous-préfet de l'arrondissement d'Arles par intérim, à l'effet de définir par arrêté pris en son nom et avec l'accord préalable de la préfète de police, la liste de ses subordonnés habilités à signer les actes à sa place, s'il est lui-même absent ou empêché.

ARTICLE 3 -

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 24 février 2020 publié au RAA n° 13-2020-060 du 24 février 2020,

ARTICLE 4 -

Le directeur de cabinet de la préfète de police des Bouches-du-Rhône et le sous-préfet de l'arrondissement d'Istres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et de la préfecture de police des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 14 décembre 2020

La préfète de police des Bouches-du-Rhône

signé

Frédérique CAMILLERI